RÈGLEMENT

SEMI-MARATHON DE SAN SEBASTIAN RURAL KUTXA 2027

ARTICLE 1. DATE ET HEURE

CD. IRTEERA K.E. organise le 3 octobre 2027 le Semi-Marathon Rural Kutxa de San-Sebastián, un événement populaire inscrit au calendrier sportif de la Fédération Royale Espagnole d'Athlétisme (RFEA) et de la Fédération Basque d'Athlétisme (FVA) et qui est homologué (21 097 kilomètres).

Le départ sera à 9h30 du matin dans le *Boulevard de San Sebastián* (face à la Mairie), pour commencer un parcours urbain et asphalté, approuvé par la RFEA sur une distance de 21 097 kilomètres (semi-marathon). La ligne d'arrivée sera située au même endroit et devra être franchie dans un délai de deux heures et demie (2h30). Il y aura un lièvre qui indiquera à tout moment la fermeture de la course. Tous les points kilométriques sont indiqués par des panneaux de signalisation tout le long du parcours. L'organisation recommande d'arriver en avance au départ et de se placer dans le sas qui lui correspond.

Le site officiel de la course est :

https://www.mediomaratonsansebastianruralkutxa.com/fr

Et l'email de contact : mediomaraton@flyactions.com

ARTICLE 2. CONDITIONS DE PARTICIPATION

Cette course est ouverte à la participation de toute personne qui le souhaite, sans distinction de sexe ou de nationalité. Il s'adresse aux personnes nées en 2009 (18 ans accomplis le jour de l'épreuve) et avant, et les athlètes étrangers qui respectent la réglementation RFEA peuvent y participer. Il n'est pas nécessaire d'avoir une licence d'athlétisme (elle est ouverte à tous ceux qui le souhaitent).

Chaque coureur participe à la course sous sa propre responsabilité et est conscient qu'il dispose d'un niveau de condition physique suffisant pour affronter l'épreuve sans problème. Il est recommandé d'effectuer préalablement une épreuve d'effort, bien que cell-ci ne soit pas une condition indispensable pour pouvoir s'inscrire et participer. La participation avec des patins à roulettes, des patins à roulettes, des fauteuils roulants,

de la marche nordique, des animaux accompagnants et d'autres disciplines autres que l'athlétisme est interdite.

ARTICLE 3. INSCRIPTIONS

La participation est limitée à 5000 coureurs. L'inscription doit se faire en ligne sur le site:

https://www.mediomaratonsansebastianruralkutxa.com/es

Le mode de paiement accepté sera par carte de crédit ou de débit et le paiement devra être effectué au moment de la formalisation de l'inscription. Les inscriptions seront ouvertes jusqu'au 29 septembre dans la limite des dossards disponibles. En cas d'épuisement préalable, l'information sera communiquée via les canaux officiels de l'organisation (site web et réseaux sociaux).

Tous les athlètes qui ne sont pas en possession de la licence nationale RFEA (athletisme) sont tenus d'obtenir la licence du jour dont le coût est de 4 euros (à ajouter aux tarifs indiqués ci-dessous).

Toutes les inscriptions après le 5 septembre se feront sans le numéro personnalisé.

Tarifs d'inscription: Toutes les inscriptions comprennent le dossard-puce ainsi qu'un enssemble de services associés. La TVA est incluse dans le prix.

Inscrit de 1 à 100	29,50 €
Inscrit de 101 à 500	32,50 €
Inscrit de 501 à 1000	34,50 €
Inscrit de 1001 à 2000	36,50 €
Inscrit de 2001 à 3000	39,50 €

Inscrit de 3001 à 5000	42,50 €

ARTICLE 4. REMBOURSEMENT DES INSCRIPTIONS

Une fois l'inscription complétée, le montant de l'inscription ne sera en aucun cas remboursé ni conservé pour des éditions futures. Lors de l'inscription, il y aura la possibilité de contracter une garantie de remboursement de 5,00 €, qui garantit le remboursement de 100% du montant de l'inscription jusqu'au 1er septembre et à partir de cette date jusqu'au 18 septembre, el offre la possibilité de le conserver pour la prochaine édition.

La garantie de remboursement est indispensable pour contracter au moment de formaliser l'inscription. Le montant de la garantie n'est en aucun cas remboursable. Pour que le remboursement soit effectif, le titulaire de l'inscription doit en faire la demande en envoyant un email à **mediomaraton@flyactions.com**, en indiquant le nom, le prénom, l'identifiant de l'inscrit et le numéro de commande qui apparaît dans l'inscription.

Les CHANGEMENTS DE PROPRIÉTÉ peuvent être effectués uniquement sur le site web, dans la rubrique MON INSCRIPTION (Uniquement les inscriptions effectuées via Rock the Sport.), jusqu'au dimanche 5 septembre.

ARTICLE 5. RETRAIT DES DOSSARDS

Le dossard-puce et le sac du coureur pourront être retirés sur le *Boulevard de San Sebastián* (zone *Welcome*), à condition de ne pas avoir choisi l'un des autres points de retrait prévus par l'organisation.

SAMEDI 2 OCTOBRE DE 15h00 à 19h30

Les dossards ne pourront pas être retirés le jour de la course.

L'organisation met en place différents points de retrait qui pourront être sélectionnés au moment de l'inscription et qui seront également indiqués sur le site web.

Par le biais des canaux officiels (site web, réseaux sociaux et courrier électronique), les participants ayant choisi l'un de ces points de retrait alternatifs seront informés des horaires et des dates auxquels ils devront récupérer leur dossard. Cela se fera pendant la semaine de la course.

Le point de retrait pourra être modifié via la section MON INSCRIPTION du site web jusqu'au 5 septembre 2027.

Il est indispensable que les participants ayant choisi ces points de retrait alternatifs récupèrent leur dossard aux dates indiquées. L'organisation ne pourra être tenue responsable en cas du non-retrait de celui-ci.

Les participants ayant choisi un point de retrait alternatif à la zone *Welcome* ne pourront retirer leur dossard dans aucun autre lieu, y compris dans la zone *Welcome* la veille de la course

Pour le retrait du dossard et du sac du coureur, il est obligatoire de présenter le QR figurant sur le justificatif d'inscription. En cas du retrait par une tierce personne, la présentation du QR suffira également.

EXPÉDITION À DOMICILE:

Lors de la formalisation de l'inscription (uniquement avant le 5 septembre), il sera possible d'envoyer le dossard à l'adresse indiquée pour un coût de 15,00 € (uniquement Espagne et France). L'adresse de livraison sera celle fournie par l'athlète lors de son inscription. Il est très important que lors de la rédaction de l'adresse d'expédition du dossard et du sac du coureur à domicile, l'adresse soit indiqué correctement, car l'organisation ne sera pas responsable des retards de livraison ou de la non-réception si l'adresse est incorrecte.

NOTE: L'organisation ne garantit pas de pouvoir fournir à tous les participants la taille de t-shirt demandée, la production de celui-ci étant effectuée dès l'ouverture des inscriptions.

ARTICLE 6. Puce et dossard obligatoires

Le chronométrage de l'épreuve sera effectué à l'aide d'un dossard-puce (inclus dans le prix d'inscription) que tous les coureurs devront le porter visiblement sur la partie avant du torse. Des points de contrôle intermédiaires seront installés pour garantir que tous les coureurs terminent le parcours dans son intégralité.

L'organisation n'est pas responsable de la mauvaise lecture du temps indiqué par le dossard-puce si celui-ci n'est pas correctement placé.

Pour des raisons légales et de sécurité, il est strictement interdit de courir avec le dossard d'un autre participant si le changement de titulaire n'a pas été effectué dans le délai prévu par l'organisation (jusqu'au 5 septembre 2027). L'assurance de la course ne

couvrira pas toute personne courant avec le dossard d'un autre en cas d'accident, et l'organisation pourra disqualifier le coureur ou la coureuse.

ARTICLE 7. DURÉE MAXIMALE AUTORISÉE

La durée maximale pour compléter l'épreuve sera de 2h30min. Voici les temps maximum pour chaque point kilométrique. En tout moment, un lièvre indiquera la fermeture de la course.

Km1- 00:10	**Km2- 00:17**	**Km3- 00:24**	**Km4- 00:31**	**Km5- 00:38**	**Km6- 00:45**	**Km7- 00:52**
Km8- 00:59	**Km9- 01:06**	**Km10- 01:13**	**Km11- 01:20**	**Km12- 01:27**	**Km13- 01:34**	**Km14- 01:41**
Km15- 01:48	**Km16- 01:55**	**Km17- 02:02**	**Km18- 02:09**	**Km19- 02:16**	**Km20- 02:23**	**Km21- 02:30**

ARTICLE 8. MOTIFS DE DISQUALIFICATION

Seront motifs de disqualification:

• Ne pas passez par les points de contrôle établis.

• Ne pas réaliser le parcours complet.

• Modification, pliage ou masquage de la publicité sur le dossard-puce ou ne pas le placer correctement sur la partie avant du torse.

• Porter le dossard-puce attribué à un autre coureur ou le dossard d'une autre édition

• Ne pas suivre les instructions des juges ou du personnel de l'organisation

• Entrez la ligne d'arrivée sans votre dossard.

• Recevoir de l'aide pour le rythme part des athlètes non inscrits ou par des personnes dans des véhicules mobiles non officiels.

• Recevoir ou collecter du ravitaillement ou de l'eau en dehors des ravitaillements officiels ou par des véhicules mobiles.

• Recevoir du ravitaillement par un autre athlète

• Participer avec des chaises roulantes ou des poussettes à l'intérieur du circuit.

• Courir accompagné d'enfants à l'intérieur du circuit, y compris la ligne d'arrivée.

• Nous rappeleons aussi que les véhicules motorisés ou les vélos n'appartenant pas à l'organisation sont strictement interdits à l'intérieur du circuit.

ARTICLE 9. RAVITAILLEMENT

Il y aura des points de ravitaillement dans les kilomètres 5, 10, 15 et arrivée (approximativement). L'emplacement exact de tous les postes de ravitaillement est indiqué sur le plan du parcours.

ARTICLE 10. ASSURANCE

Tous les participants officiellement inscrits seront couverts par une police d'assurance couvrant les accidents qui surviennent comme conséquence directe du déroulement de la course et jamais comme conséquence d'une maladie ou d'un défaut latent, d'une imprudence, d'une négligence, du non-respect des lois et des règlements articulés, ainsi que ceux qui surviennent lors du voyage vers et depuis le lieu où se déroule la course.

ARTICLE 11. ASSISTANCE MÉDICALE

Une assistance médicale sera disponible à différents points du parcours. Une assistance médicale sera également assurée à l'arrivée.

L'organisation recommande aux coureurs de se soumettre à un examen médical avant l'épreuve. Tous les participants acceptant le risque dérivé de l'activité sportive.

ARTICLE 12. CONTRÔLE ANTIDOPAGE

Selon le règlement de World Athletics, des contrôles antidopage seront effectués sur les participants des catégories masculines et féminines désignées par les entités officielles en charge (Gouvernement Basque et/ou AEPSAD).

Il est rappelé à tous les participants que le refus de se soumettre au contrôle antidopage entraîne la disqualification automatique à tous les égards. Les participants obtenant un prix en espèces ne pourront le percevoir qu'une fois les résultats du contrôle antidopage reçus par l'organisation. Si un résultat est positif, les contre-analyses correspondantes seront effectuées et, si celles-ci sont également positives, le participant concerné será privé de tout prix (espèces ou non).

ARTICLE 13. PRIX

Les trois premiers du classement général, hommes et femmes, recevront des trophées. Les trophées seront les mêmes pour la catégorie hommes et femmes.

Un trophée será également remis au premier et à la première classé(e) de la Communauté autonome basque.

L'organisation se réserve également la possibilité de remettre d'autres trophées, en l'indiquant préalablement par le biais de ses canaux officiels (site web et réseaux sociaux).

ARTICLE 14. MENEURS D'ALLURE

L'organisation mettra à disposition au moins 9 meneurs d'allure dûment identifiés, qui imprimeront le rythme correspondant pour réaliser des temps de 1h20, 1h25, 1h30, 1h35, 1h40, 1h45, 1h50, 2h00 et 2h30.

ARTICLE 15. CLASSEMENT

L'organisation publiera des classements non officiels sur son site web le jour de l'épreuve. Le classement officiel sera publié le lendemain. Ceux-ci pourront être modifiés par les juges après avoir examiné les contrôles de passage que l'organisation place le long du parcours pour contrôler les temps jusqu'au 21 octobre, date à laquelle les classements seront les classements officiels définitifs. Tout ce qui n'est pas prévu dans le présent règlement sera régi par le règlement RFEA.

ARTICLE 16. IMPACT ENVIRONNEMENTAL ET DURABILITÉ

L'organisation du Semi-Marathon de Donostia-San Sebastián Rural Kutxa est consciente de l'impact écologique généré par l'événement et s'engage donc à adopter, entre autres, les mesures suivantes :

L'utilisation de récipients en plastique aux ravitaillements sera évitée et remplacée par des récipients compostables ; l'eau utilisée proviendra du réseau d'eau d'Añarbe.

Un plan de nettoyage sera mis en place en collaboration avec les administrations publiques, afin de restituer à la ville son état initial avant l'épreuve. Nous sollicitons la collaboration des bénévoles ainsi que des participants pour atteindre cet objectif.

L'usage des transports publics collectif gratuits sera facilité sur présentation du dossard le jour de l'épreuve.

ARTICLE 17. DROITS À L'IMAGE ET TRANSFERT DE DONNÉES

En formalisant l'inscription, tous les participants acceptent le présent règlement et donnent leur consentement pour que C.D.IRTEERA K.E. directement ou par l'intermédiaire de tiers, traiter vos données personnelles par voie électronique et à des fins exclusivement sportives, promotionnelles ou commerciales, ainsi que votre image au sein de l'événement à travers des photographies, des vidéos, etc.

Conformément aux dispositions de la loi organique 15/1999 du 13 décembre relative à la protection des données personnelles, le participant peut exercer son droit d'accès à ces fichiers afin de rectifier ou d'annuler partiellement ou totalement leur contenu. Pour exercer ce droit, vous devrez faire la demande par écrit au siège social de C.D.IRTEERA K.E. ou en écrivant un email à mediomaraton@flyactions.com.

Ce règlement a été approuvé avec l'accord de la R.F.E.A.

Tout ce qui n'est pas prévu sera régi par les règles de la R.F.E.A.

ARTICLE 18. ANNULATION POUR FORCE MAJEURE

En cas d'annulation ou de report de l'événement pour cause de force majeure (phénomènes météorologiques défavorables, décision de l'autorité compétente, etc.), aucun remboursement des frais d'inscription ni aucune indemnisatoin ne seront effectués.